

DOCUMENT RESUME

ED 088 293

FL 005 546

**AUTHOR** Lavigne, Jean Claude  
**TITLE** La Formation et la Recyclage des Professeurs de Langues Vivantes au Quebec 1973-1978 (The Training and Retraining of Modern Language Teachers in Quebec, 1973-1978).

**PUB DATE** 73  
**NOTE** 8p.; Paper presented in French at the International Colloquium of the Association Internationale pour la Recherche et la Diffusion des Methodes Audio-Visuelles et Structuro-Globales (5th, Brussels, Belgium, 1973)

**EDRS PRICE** MF-\$0.75 HC-\$1.50  
**DESCRIPTORS** Elementary Schools; \*English (Second Language); English Programs; Inservice Teacher Education; \*Language Programs; \*Language Teachers; Preservice Education; Program Development; \*Program Planning; Secondary Schools; \*Teacher Education

**IDENTIFIERS** Canada; \*Quebec

**ABSTRACT**

Plans to improve instruction in English as a second language during a five-year period in Quebec, Canada, are outlined. The observations are based on the program established by the Minister of Education, Mr. Francois Cloutier. The study examines: (1) the current situation; and (2) proposed measures including teacher training, language programs, administration, extracurricular activities, pedagogical research, and the organization of teaching, equipment, and material. (RL)

ED 088293

LA FORMATION. ET LE RECYCLAGE DES PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES  
AU QUÉBEC 1973-1978

I - La situation actuelle

II - Les mesures proposées

- A) La formation et le perfectionnement des maîtres
- B) Les programmes, l'encadrement et l'animation, les activités para-scolaires et la recherche pédagogique
- C) L'organisation de l'enseignement, l'équipement et le matériel

U.S. DEPARTMENT OF HEALTH,  
EDUCATION & WELFARE  
NATIONAL INSTITUTE OF  
EDUCATION

THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION POSITION OR POLICY.

*Jean*  
J.-C. Lavigne Ph.D.

005 546

## LA FORMATION ET LE RECYCLAGE DES PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES AU QUEBEC 1973-1978

Cette communication est basée sur le document officiel du Ministre de l'Education de la Province de Québec, Monsieur François Cloutier. Son document du 3 avril 1973, intitulé Plan de développement de l'enseignement des langues, porte sur la situation actuelle et les mesures proposées dans ce domaine par le ministère. Le document avait pour objet de présenter un plan d'ensemble en vue d'atteindre quatre objectifs;

- 1- l'amélioration de l'enseignement du français, langue maternelle;
- 2- l'amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde;
- 3- l'amélioration de l'enseignement du français, langue seconde;
- 4- la mise en place de structures pour faciliter l'adaptation des immigrants à l'école francophone.

Nous donnerons dans cet exposé, l'essentiel du rapport ministériel portant sur le deuxième objectif, soit l'amélioration de l'anglais comme langue seconde.

### I La situation actuelle

Le Ministre nous déclare qu'à l'élémentaire, dans la grande majorité des commissions scolaires, on enseigne l'anglais, langue seconde, aux enfants de 10 ans et 11 ans (5e et 6e années). Un programme expérimental d'anglais permet cependant de commencer à enseigner l'anglais aux enfants de 6 ans (1ère année) ou de 8 ans (3ème année) sous réserve d'une autorisation spéciale de la Direction générale. Les horaires varient considérablement d'une école à l'autre (40 minutes par semaine à 150 minutes par semaine). Le programme officiel d'anglais a été révisé en 1971. Il existe un éventail assez complet de manuels et de matériel didactique.

Au secondaire, l'enseignement de l'anglais est obligatoire de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> secondaire. En 5<sup>e</sup> secondaire, 85% des élèves choisissent un cours d'anglais. Il existe un bon éventail de matériel didactique. Des réunions sont organisées pour les conseillers pédagogiques et un bulletin de liaison, ayant pour titre, "Key Notes" est actuellement publié afin de sensibiliser le milieu aux innovations dans le domaine pédagogique. L'introduction d'une épreuve orale dans les examens officiels du ministère de l'Éducation du Québec a entraîné, au niveau des écoles, une intensification des efforts visant à améliorer l'enseignement de la langue parlée.

Malgré tout le travail effectué jusqu'à maintenant dans le cadre de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde, on constate que très peu d'élèves peuvent, à la fin du secondaire, s'exprimer correctement dans cette langue. Le fait que bon nombre d'écoles secondaires appliquent, avec les élèves qui leur arrivent de l'élémentaire, un programme destiné aux débutants, laisse supposer des lacunes sérieuses dans l'enseignement de l'anglais à l'élémentaire.

Parmi les causes principales de cette situation, on peut identifier:

- a) la préparation inadéquate que les élèves reçoivent à l'élémentaire;
- b) la qualification insuffisante des professeurs, si l'on considère qu'à l'élémentaire, quelque 10% seulement des titulaires et au secondaire, quelque 50% seulement des professeurs ont reçu une formation spécialisée;
- c) le manque d'encadrement, si l'on considère que seulement 15% des commissions scolaires régionales ont des conseillers pédagogiques libérés et que peu d'entre eux exercent leur action à l'élémentaire;
- d) le climat de l'école qui stimule très peu la motivation des élèves.

## II Les mesures proposées

Pour corriger ces lacunes, le ministère de l'Education entend mettre en oeuvre un vaste projet de développement dont la réalisation sera échelonnée sur une période initiale de 5 ans. Il prévoit un ensemble cohérent d'actions administratives destinées à développer ou à réaménager:

- a) la formation et le perfectionnement des maîtres;
- b) les programmes, l'encadrement et l'animation, les activités para-scolaires et la recherche pédagogique;
- c) l'organisation de l'enseignement, l'équipement et le matériel;

### A.- La formation et le perfectionnement des maîtres

Il ressort des analyses effectuées par le ministère de l'Education que les faiblesses dans le domaine de la formation et du perfectionnement des maîtres constituent la principale entrave à la qualité de l'enseignement des langues.

Dans le cas de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde, le programme de formation et de recyclage portera sur le perfectionnement des maîtres en place et sur la formation des futurs maîtres de l'élémentaire. Dans ce but, le ministère de l'Education se propose:

- a) d'instaurer une exigence de semi-spécialisation pour les maîtres qui enseigneront les langues secondes à l'élémentaire, de façon à garantir leur compétence sur les plans linguistique et didactique;
- b) de prendre, avec les universités, les mesures nécessaires pour former les nouveaux maîtres et perfectionner les maîtres en poste par un programme d'un minimum de 30 crédits;

- c) de faciliter aux enseignants en poste l'accès aux cours de perfectionnement par un programme spécial d'incitation de 30 crédits sanctionné par un certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue seconde au niveau élémentaire et comportant:
- l'organisation dans les universités, en cours d'année scolaire, de sessions spéciales d'une durée de 5 mois complétées par des sessions d'été;
  - l'attribution d'un congé avec solde de 5 mois à un certain nombre d'enseignants et remboursement à la commission scolaire des frais de suppléance;
  - l'attribution d'une bourse aux candidats acceptés pour les frais de scolarité et d'organisation.

Ces deux dernières mesures devront être sujettes à un engagement de la part du candidat d'enseigner la langue seconde pendant un certain nombre d'années dans les écoles de la commission scolaire qui lui a octroyé un congé avec solde.

- d) d'établir un mécanisme en vertu duquel les commissions scolaires pourront procéder à des échanges de professeurs de langue seconde en vue d'affecter des professeurs anglophones à l'enseignement de l'anglais, langue seconde, et des professeurs francophones, à l'enseignement du français, langue seconde. Ces enseignants pourront demeurer à l'emploi de leur commission scolaire d'origine et être prêtés à une autre commission scolaire, tout en suivant un programme universitaire de perfectionnement comportant une formation sur le lieu de travail et des cours théoriques répartis sur trois (3) ans.

Il faut noter que le décret gouvernemental régissant les conditions de travail des enseignants permet d'engager, à l'élémentaire, un spécialiste par 50 professeurs en 1973/1974, et un spécialiste par 25 professeurs en 1974/1975, pour l'enseignement de certaines spécialités dont l'enseignement des langues secondes. Cette mesure a d'ailleurs été mise de l'avant pour préparer l'instauration de la politique qui fait l'objet de ce document.

B.- Les programmes, l'encadrement et l'animation, les activités para-scolaires et la recherche pédagogique.

a) Les programmes

Le ministère de l'Education rendra obligatoire l'enseignement de l'anglais aux élèves francophones dès la cinquième année du cours élémentaire jusqu'à la cinquième année du cours secondaire inclusivement. Les commissions scolaires devront, de plus, dispenser un programme facultatif d'anglais, langue seconde, soit à partir de la 1re année, soit à partir de la 5e année de l'élémentaire si un nombre suffisant de parents en font la demande.

Le ministère procédera à la révision et à la consolidation du programme d'anglais, langue seconde, à l'élémentaire. Il élaborera, de plus, des programmes spéciaux de français et d'anglais, langues secondes, à l'intention de groupes particuliers d'élèves inscrits à des cours de formation professionnelle.

b) L'encadrement et l'animation

Pour mettre en place l'encadrement nécessaire à l'amélioration de l'enseignement des langues, il est nécessaire de renforcer et de multiplier les équipes de développement, composées d'agents de développement pédagogique et de conseillers pédagogiques. Le ministère de l'Education estime qu'il faut créer au moins 7 nouveaux postes pour l'enseignement de l'anglais, langue seconde.

Chaque commission scolaire régionale devra, de plus, se doter d'un conseiller en anglais, langue seconde. Le ministère mettra sur pied un programme spécial pour la formation de ces conseillers.

c) Les activités para-scolaires

Il est généralement reconnu que l'organisation d'activités "péri" et para-scolaires, mettant en relation des jeunes de langues différentes, constitue un moyen privilégié pour encourager l'apprentissage d'une langue seconde. Le ministère de l'Éducation se propose donc de créer, à la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, un poste à l'intention d'un professionnel chargé de promouvoir ce type d'activité. Il importe aussi d'accorder à chaque commission scolaire les crédits nécessaires pour l'organisation d'activités para-scolaires communes aux enfants francophones et anglophones.

d) La recherche pédagogique

La réalisation d'un plan d'action aussi complexe requiert l'appui d'équipes de recherche chargées de rassembler l'information pertinente aux objectifs poursuivis et de réévaluer en permanence les différentes composantes de ces programmes.

Une équipe de consultants à temps partiel sera chargée des études relatives à l'enseignement de l'anglais, langue seconde.

C.- L'organisation de l'enseignement, l'équipement et le matériel

Des crédits spéciaux seront affectés à l'implantation de l'équipement de base requis pour l'utilisation des méthodes audio-visuelles dans les classes d'anglais, langue seconde. Une attention particulière devra être portée à la production de matériel didactique.

Nous avons voulu dans cette communication résumer le plan quinquennal de formation et de recyclage des professeurs de langues vivantes au Québec pour les années 1973 à 1978.

Nous avons brièvement exposé la situation actuelle de l'enseignement de l'anglais au Québec, et expliqué les trois mesures proposées par le Ministère de l'Education, c'est-à-dire la formation des maîtres, l'amélioration des programmes et l'organisation de l'enseignement.

Ces mesures seront orientées selon les résultats des recherches menées dans le domaine de l'enseignement des langues. On les mettra en application dès le mois de septembre de cette année.